

Audit de la gestion des risques du programme Air2030 armasuisse

L'essentiel en bref

Le programme Air2030 est constitué de quatre projets : l'acquisition d'un nouvel avion de combat pour remplacer les F/A-18 et les F-5, l'acquisition d'un système de défense sol-air de longue portée, le remplacement du système de conduite des opérations aériennes et le maintien et remplacement des installations radars. Ce programme – dont le budget dépasse 8 milliards de francs – est mandaté par les Forces aériennes et l'Etat-major de l'armée. Il est géré par armasuisse.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a audité la gestion des risques de ce programme. Des améliorations sont recommandées à plusieurs niveaux, comme dans le secteur des risques financiers inhérents à l'achat du futur avion de combat.

Une gestion des risques est en place, mais elle peut être améliorée

Le CDF constate que la gestion des risques de ce programme a été clairement définie et qu'elle est mise en œuvre de façon adéquate. Des améliorations sont toutefois à envisager. La description des risques identifiés mériterait d'être plus détaillée et des mesures de réduction du risque devraient être plus systématiquement indiquées. Enfin, la visibilité et la traçabilité de l'apport des gestionnaires externes mandatés pour la gestion des risques devrait être assurée.

Malgré l'attention portée par la cheffe du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), le CDF constate que le programme Air2030 n'est pas couplé à la gestion des risques de la Confédération. L'Etat-major de l'armée devrait assurer la consistance entre les risques liés à Air2030 et la gestion des risques de la Confédération. Les risques majeurs devraient être repris dans R2C, l'outil de gestion des risques de la Confédération.

Les risques financiers liés au F-35A doivent être pris en compte

En juin 2021, la cheffe du DDPS a annoncé que le choix du nouvel avion de combat s'est porté sur le F-35A du constructeur américain Lockheed Martin. Le choix de ce modèle a donné lieu à de nombreuses discussions au niveau politique et médiatique. Pour le CDF, il était important d'objectiver certains des points soulevés, afin d'évaluer leur pertinence en termes de risques.

Durant la phase d'évaluation des quatre avions candidats, les risques identifiés ont été gérés à part pour des raisons de confidentialité. Selon armasuisse, ils seront intégrés à la gestion des risques en 2022. Fin 2021, aucun risque financier lié au nouvel avion de combat ne figurait dans les risques du projet.

Le CDF estime qu'il n'existe pas d'assurance juridique d'un prix fixe, au sens de forfaitaire selon la jurisprudence suisse, pour l'acquisition des F-35A. Les coûts d'entretien pour l'ensemble de la durée de vie comportent également une incertitude. Le CDF recommande à armasuisse de compléter son inventaire des risques avec ces aspects financiers.

Le CDF n'a pas effectué d'audit financier sur les coûts du F-35A. Il ne s'est pas penché non plus sur la phase d'évaluation des candidats qui a mené au choix du F-35A. Celle-ci sera traitée par la commission de gestion du Conseil national courant 2022.

Des mesures ont été prises pour assurer l'interopérabilité des systèmes

L'audit a également porté sur les risques d'interopérabilité des systèmes, sans toutefois effectuer un audit informatique du projet. Les différents éléments du programme Air2030 doivent pouvoir communiquer entre eux. Le remplacement du système de conduite des opérations aériennes est un élément crucial de ce point de vue parce qu'il dispose d'une cinquantaine d'interfaces avec d'autres systèmes.

Le CDF constate que des risques liés à l'interopérabilité ont été identifiés et figurent dans la gestion des risques du programme Air2030. Des mesures ont été prises dès le début du projet, notamment en choisissant de privilégier les protocoles standards plutôt que des solutions sur mesure.